

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2009**

L'an deux mil neuf, le dix Juin à 21 heures, légalement convoqué le 18 Mai, s'est réuni à AUVERS-SUR-OISE, le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BEQUET, Président.

Etaient présents :

MM. Mmes : Jean-Pierre BEQUET, Président, Jean-Louis DELANNOY, Bernard TAILLY, Jacques DERUE, Vice-présidents, François BATORI, Daniel BELLET, Dominique BERNARD, Martine BERNARD, Alain BERREHOUC, Philippe CHUPPÉ, Florence DUFOUR, Pascal GASQUET, Yves GITTON, Bernadette GOUDEY, Daniel LAROCHE, Elie LE PORT, Yolande LENGRONNE, Marc MORELLE, Michel SALZARD, Norbert-Olivier TEMBO, Gentiane THOMAS, Michel VAN RENSBERGEN, Guillaume VUILLETET, Patricia ZEISS, délégués titulaires communautaires, Evelyne ENEL, Jean-Claude GOSSET, délégués suppléants communautaires.

Pouvoirs :

Jean-Pierre PERNOT donne pouvoir à Michel VAN RENSBERGEN, délégués titulaires communautaires.

Absents excusés:

Jean-Pierre PERNOT, Noëlle LENOIR, Eliane GESRET.

Secrétaire de séance :

Pascal GASQUET a été désigné Secrétaire de séance

La séance est ouverte à 21h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BEQUET.
Il est procédé à l'appel des Conseillers.

- **Approbation du procès verbal du 25 Mars 2009**, approuvé à l'unanimité.

◆ ORDRE du JOUR ◆

Monsieur le Président sollicite l'aval du Conseil Communautaire afin d'ajouter un point ne donnant pas lieu à vote, à savoir : installation d'un nouveau Conseiller Communautaire de la Ville de FREPILLON, Madame Martine BERNARD, en qualité de titulaire, et Madame Chantal WALTER, en qualité de suppléante.

adopté à l'unanimité

Le Conseil Communautaire **prend acte** de l'installation de Madame Martine BERNARD, en qualité de déléguée titulaire de la Commune de FREPILLON, au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes (CCVOI), et de Madame Chantal WALTER, en qualité de déléguée suppléante de la Commune de FREPILLON à la CCVOI.

1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'Activités des Epineaux :

a) Information sur l'état d'avancement du dossier

Rapporteur : M. Bernard TAILLY

Une rencontre des Communautés de Communes a été organisée par le Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) le 14 Mai à ROISSY. L'ensemble de ces Communautés a exposé leur projet sur lesquels elles continuent à avancer malgré la crise, et malgré les incertitudes sur la Taxe Professionnelle. Celle-ci pourrait du reste être remplacée par une autre taxe sur les entreprises.

Un déjeuner a été organisé avec le CEEVO représenté par son Président Monsieur LEIKHINE, et son Directeur Général Monsieur BENON. Ceux-ci semblaient satisfaits de la présentation des projets pour le Parc des Epineaux et de leurs choix, car le stock de terrains disponibles pour l'activité économique se raréfie.

De plus, un rendez-vous a eu lieu entre Monsieur le Préfet du Val d'Oise et Monsieur BEQUET, Président de la CCVOI concernant le projet du Parc des Epineaux et son raccordement aux infrastructures routières. Les Services de l'Etat, présents, ont bien pris en compte notre projet et apporteront leur soutien pour son bon développement. Monsieur le Préfet entérine notre demande pour la jonction du Parc avec l'A 115.

En revanche, nous n'avons pas eu d'information sur la Taxe Professionnelle, mais il y aurait maintien du lien fiscal avec les entreprises.

Monsieur le Président insiste sur l'importance du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) qui pose un problème d'urbanisation sur la partie mérysienne du Parc

Néanmoins, une procédure d'Appel d'Offres restreint a été engagée pour : consultation Architecte – Bureau d'Etude en matière de conception d'ensemble architecte, paysagiste et Bureau d'Etude Environnement.

b) Demande d'Ouverture d'une Enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et demande d'Ouverture d'une enquête parcellaire :

Rapporteur : Bernard TAILLY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (22 pour, 5 abstentions),

DONNE délégation au Bureau Communautaire pour délibérer sur les questions relatives à la Déclaration d'Utilité Publique,

DONNE délégation au Bureau Communautaire pour délibérer sur les questions relatives à l'enquête parcellaire.

2. CULTURE – CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE DE MUSIQUE

Rapporteur Jean-Pierre BEQUET

a) Bilan de fonctionnement du Conservatoire Communautaire de Musique 2008-2009 :

Le travail de Madame Noëlle LENOIR, des Membres du Bureau et des Services est remercié. Cette première année a été celle de la transition, à savoir : effectuer le transfert des enseignants, des élèves, des locaux et des matériels issus des associations suivantes :

Ecole de Musique d'Auvers-sur-Oise,
Prélude à la Note bleue de Frépillon,
Section d'enseignement musical de la MJC de Mériel,
Section d'enseignement musical de l'Amicale laïque de Méry-sur-Oise,
Ecole et ateliers musicaux de Valmondois.

Les objectifs ont été de stabiliser la situation. La CCVOI reste soucieuse de favoriser le développement du Conservatoire. Aucune délibération ne sera prise sur ce point ; un bilan ayant été distribué aux membres du Conseil Communautaire pour information.

b) Bilan financier provisoire du Conservatoire Communautaire de Musique 2008-2009 :

Un bilan financier provisoire étudié a été remis aux membres du Conseil pour information. Aucune délibération ne sera prise sur ce point.

c) Tarifs 2009-2010 du Conservatoire Communautaire de Musique :

Extrait du registre des délibérations

Monsieur le Président présente au conseil communautaire les bilans de fonctionnement et financier du Conservatoire Communautaire de Musique pour l'année 2008-2009.

Il expose ensuite qu'il est nécessaire de réviser les tarifs d'inscription pour l'année 2009-2010.

La volonté est d'harmoniser les tarifs d'inscription aux cours, sur l'ensemble du territoire, tout en préservant l'équilibre financier du service. Il est ainsi proposé une hausse de 4% de l'ensemble des tarifs du Conservatoire Communautaire de Musique, hausse arrondie à l'euro inférieur pour l'ensemble des nouveaux tarifs.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (25 pour, 2 abstentions),

APPROUVE les tarifs du Conservatoire Communautaire de Musique pour l'année scolaire 2009-2010 tels qu'annexés à la délibération.

d) Modification du Règlement Intérieur du Conservatoire Communautaire de Musique

Extrait du registre des délibérations

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Règlement Intérieur du Conservatoire Communautaire de Musique de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes, tel qu'annexé à la présente délibération.

3. PETITE ENFANCE

Rapporteur Jean-Pierre BEQUET

Monsieur le Président expose à ses Collègues que l'étude réalisée par « les Petits Chaperons Rouges » en 2006 a fait ressortir le besoin de création de places d'accueil supplémentaires sur le territoire. Il a été retenu par le Conseil Communautaire le principe de deux crèches collectives, l'une à AUVERS-SUR-OISE et l'autre à MERY-SUR-OISE.

Pour ce qui concerne la Commune d'AUVERS-SUR-OISE la désignation de l'Architecte est en cours, et une prochaine rencontre avec Val d'Oise Habitat est prévue pour définir les conditions techniques et financières de notre partenariat.

Pour la Commune de MERY-SUR-OISE nous sommes toujours en négociation pour l'achat d'un terrain. Les prix annoncés par Réseau Ferré de France (RFF) sont très élevés. Néanmoins, la Communauté de Communes se voit proposé deux autres terrains.

L'étude menée par « les Petits Chaperons Rouges » doit être actualisé en fonction d'une part de l'augmentation de la population et d'autre part de la croissance des besoins liés au développement de l'habitat.

Un terrain serait susceptible de se libérer à la Gare de Valmondois, sur le territoire de BUTRY-SUR-OISE.

Il est suggéré au Conseil Communautaire de faire appel à la CAF, au Conseil Général, de passer éventuellement une Convention. Le Conseil Régional pourrait peut-être également subventionner la création d'une crèche.

4. ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur Jean-Pierre BEQUET

a) Mandat Spécial « Communication »

Extrait du registre des délibérations

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que par délibération en date du 28 Mai 2008, il a décidé de désigner un Conseiller Communautaire Monsieur Philippe CHUPPÉ, pour assurer un mandat spécial pendant une durée d'un an pour exécuter les missions suivantes :

- Définir une stratégie et un plan de communication à l'échelle de la Communauté de Communes,
- Proposer les supports de cette politique de communication : bulletins, plaquettes, site internet, supports thématiques ...
- Réfléchir à une signalétique différenciée sur les bâtiments, et investissements de la CCVOI,
- Elaborer un Budget permettant la réalisation de cette politique de communication.

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur Philippe CHUPPÉ présente ensuite son rapport sur les actions développées durant l'année écoulée.

Constat est fait que l'ensemble de la mission n'a pas pu être mené à terme dans les délais impartis et qu'il serait souhaitable de renouveler le mandat spécial pour un an.

Le Conseil Communautaire, après délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler à Monsieur Philippe CHUPPÉ, Conseiller Communautaire, un mandat spécial pendant une durée d'un an à compter du 1^{er} Juin 2009, pour exécuter ses missions .

b) Mandat Spécial « Tourisme »

Le Conseiller Communautaire délégué, après exposé, sollicite un délai de réflexion.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à sa demande, et réétudiera la question en Septembre.

c) Mandat Spécial « Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance »

Le Conseiller Communautaire délégué, après exposé, sollicite un délai de réflexion.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à sa demande, et réétudiera la question en Septembre.

Rapporteur Jean-Pierre BEQUET

a) Suppression d'un poste de Rédacteur Chef

Extrait du registre des délibérations

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la mutation d'un agent du service du Secrétariat Général, contraint à recruter une nouvelle personne. Un candidat du grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe satisfait aux conditions.

En conséquence, suite au recrutement de celui-ci, Monsieur le Président sollicite la suppression du poste de Rédacteur Chef.

Le Conseil Communautaire, après délibéré, à l'unanimité,

SUPPRIME le poste de Rédacteur Chef au tableau des effectifs de la Communauté de Communes.

b) Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe

Extrait du registre des délibérations

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la mutation d'un agent du Service du Secrétariat Général, contraint à recruter une nouvelle personne. Un candidat du grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe satisfait aux conditions.

En conséquence, Monsieur le Président sollicite la création d'un emploi à temps plein dans le cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux.

Le Conseil Communautaire, OUI l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe à temps complet au tableau des effectifs de la Communauté de Communes.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget de la Communauté de Communes

c) Création d'emploi budgétaire au tableau des effectifs de l'Administration Générale

Extrait du registre des délibérations

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil que le contrat concernant le chargé de mission développement économique et aménagement du territoire prendra fin le 28 août 2009,

Vu les différentes avancées et projets du développement local à venir, il apparaît nécessaire de procéder à son renouvellement.

Le Conseil Communautaire, après délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi de catégorie A, à temps complet, chargé de mission développement économique et aménagement du territoire pour une durée de 3 ans, à compter du 29 Août 2009.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget de la Communauté de Communes.

e) Création d'un emploi budgétaire au tableau des effectifs pour le Service Petite Enfance

Extrait du registre des délibérations

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le développement des activités de la Communauté de Communes contraint à renforcer les effectifs du Service Petite Enfance.

En conséquence, il sollicite la création d'un emploi d'Agent Social au tableau des effectifs pour le Service Petite Enfance pour l'ensemble des structures de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après délibéré, à l'unanimité,

CREE l'emploi à temps complet au tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Cadre d'emploi	Nombre	Temps d'emploi
Agent social	1	35 heures

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget de la Communauté de Communes.

6. QUESTIONS DIVERSES

La parole est donnée à Elie LE PORT qui s'inquiète de l'arrêt du Service « Bibliobus ». Il demande au Conseil Communautaire si le réseau des Bibliothèques de la Communauté de Communes ne pourrait pas reprendre à sa charge cette mission.

7. PORTE A CONNAISSANCE DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (ART. 5211-10 DU CGCT)

Rapporteur Jean-Pierre BEQUET

Délibération n°2009/34 relative à l'Association de la Nouvelle Etoile concernant la convention 2009 pour la gestion et le fonctionnement du Relais d'Assistante Maternelle sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes

Délibération n°2009/35 relative au classement en réserve naturelle régionale du marais de Stors

Délibération n°2009/36 relative à l'acquisition de la parcelle W 128 sise à Auvers sur Oise

Délibération n°2009/37 relative à l'acquisition de la parcelle W 125 sise à Auvers sur Oise

Délibération n°2009/38 relative à l'acquisition de la parcelle W 120 et W 121 sise à Auvers sur Oise

Délibération n°2009/39 relative au projet d'établissement des structures Petite Enfance

Délibération n°2009/40 relative à l'avenant du bail d'habitation précaire pour la partie logement au garage de l'Avenir à Frépillon

Délibération n°2009/41 relative à l'avenant n° 1 au marché restauration service Petite Enfance

Sur présentation de M. le Président, le Conseil prend acte des délibérations prises par le Bureau communautaire dans le cadre de la délégation du Conseil communautaire.

8. PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (ART. 5211-10 DU CGCT)

Décision n°2009-09 portant sur la réalisation d'un dossier « Loi sur l'eau »

Décision n°2009-10 portant sur l'avenant n°3 à l'assurance pacte dommages causes à autrui

Décision n°2009-11 portant sur l'avenant n°1 au contrat d'assistance à la gestion des systèmes et des réseaux

Décision n°2009-12 portant sur l'avenant n°14 pacte assurance sur les dommages aux biens

Décision n°2009-13 portant sur le contrat de vente pour une représentation de spectacle (petite enfance)

Sur présentation de M. le Président, le Conseil prend acte des décisions prises par lui dans le cadre de la délégation du Conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le Président,

Jean-Pierre BEQUET